



Annulation des primes d'objectifs

Par **Marc61**, le **26/05/2020** à **14:37**

Bonjour,

En premier je souhaite remercier tous les intervenants de ce Forum pour ces années d'entraide et conseil.

Voici ma question: un employeur peut-il annuler une prime d'objectifs contractuelle en cas de force majeure (dans ce cas le coronavirus).

Je précise: suite au Covid-19, les salaires n'ont pas été augmentés comme prévu, ce que je trouve parfaitement normal.

Mais nos primes de 2019, validées en février 2020 et normalement payées en mars 2020, n'ont pas été versées, malgré un CA de 26% supérieur à 2018.

Pour nous, cette prime est acquise à partir de l'entretien annuel stipulant que les objectifs ont été atteints.

Avertis le jour du virement du salaire, nous ne comprenons pas, surtout que jusqu'à ce jour l'entreprise n'a pas fermée pour le confinement, nous travaillons toujours.

Comment amorcer le dialogue, nous pensions à un report en fin d'année, mais le mot d'ordre est "annulé".

Merci pour votre aide.

MPS

Par **P.M.**, le **26/05/2020** à **15:47**

Bonjour,

A priori, une épidémie / pandémie ne constitue déjà pas un cas de force majeure et de toute façon, cette prime est acquise et aurait dû être provisionnée...

Effectivement, le dialogue pouvait être amorcé sur une proposition de report de versement, ce

que vous avez fait mais devant le refus de l'employeur, il ne me paraît possible que de durcir le ton et éventuellement de saisir le Conseil de Prud'Hommes à moins que les Représentants du Personnel, s'il y en a dans l'entreprise arrivent à être plus convaincants...